



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 164-2023  
Type d'intervention : Motion  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2023.RRGR.214

Déposée le : 06.07.2023

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)  
Gschwend-Pieren (Kaltacker, UDC)  
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 12.09.2023

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

## Exploiter le plus possible les capacités d'hébergement pour les personnes requérantes d'asile et viser une gestion économique

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. Exploiter, si besoin est, l'ensemble des capacités d'hébergement pour les personnes requérantes d'asile jusqu'à expiration du contrat de location et, à défaut, fermer ces hébergements.
2. Ne pas ouvrir des hébergements sans l'accord des autorités communales.
3. Ne pas meubler à neuf et à grands frais les hébergements.

### Développement :

Depuis la guerre en Ukraine, la recherche d'hébergements pour les personnes requérantes d'asile dans le canton de Berne ne faiblit pas. Des logements sont régulièrement loués, sans toutefois être utilisés jusqu'à la fin du contrat. Pour des raisons de coûts, entre autres, ces logements doivent être exploités le plus possible et fermés rapidement s'il n'est plus nécessaire d'y héberger quiconque.

En outre, force est de constater que les informations ne parviennent pas ou que bien trop tard aux autorités communales concernées ; celles-ci doivent impérativement être consultées pour accord avant l'ouverture d'hébergements pour personnes requérantes d'asiles. Citons l'exemple éloquent de la commune de Wolfisberg, qui compte 180 habitantes et habitants et où 120 personnes requérantes d'asile sont hébergées. L'autonomie communale doit être renforcée d'urgence dans ce domaine.

De plus, le canton ne doit pas remplacer et renouveler systématiquement les lits et les cuisines dont sont déjà équipés les hébergements. En effet, cela génère chaque fois des coûts élevés et inutiles qui, dans la plupart des cas, pourraient être évités.

Motivation de l'urgence : au vu de l'augmentation du nombre de personnes requérantes d'asile, il est urgent d'agir.

Destinataire

– Grand Conseil